

Se syndiquer est le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres !

**Rejoignez nous dans nos actions,
Rejoignez nous dans nos valeurs.
Oui à l'indépendance vis-à-vis des gouvernements et des partis !
Oui à la revendication ! Non à la résignation ;**

Rejoignez le Snudi-Force Ouvrière.

Se syndiquer a un coût, certes. Néanmoins, la cotisation syndicale ouvre droit à une **déduction** ou à un **crédit d'impôts de 66%** de son montant par le Trésor public.

Mais surtout, Force Ouvrière joue un rôle majeur dans la défense des grandes conquêtes sociales (1936, 1945), des statuts des personnels, de l'école publique laïque, pour l'indépendance vis à vis des groupes de pression, pour la liberté pédagogique. Ainsi, par la cotisation, nous consacrons une part de notre salaire à la défense de notre travail, de notre statut, de nos acquis sociaux et de nos revendications, à la défense de nos droits, mais aussi à une valeur souvent oubliée : la solidarité.

En adhérant au Snudi-FO09, vous adhérez :

- ❖ à la Fédération Nationale de l'Enseignement FNEC-FP-FO
- ❖ à la Confédération Force Ouvrière
- ❖ à l'Union départementale FO
- ❖ à la Fédération Générale des Fonctionnaires FGF-FO, première organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat

De plus, tout adhérent à jour de sa cotisation bénéficie :

- ❖ de l'assurance professionnelle à la MACIF
- ❖ de la couverture juridique par le cabinet d'avocat de la fédération
- ❖ de l'adhésion à l'AFOC (Association FO des Consommateurs), deuxième association de consommateurs de France
- ❖ de la caisse de solidarité pour les grèves
- ❖ et bien sûr vous recevez régulièrement par courrier la presse syndicale

Adhérez dès aujourd'hui pour l'année 2023 !

A cet effet, vous trouverez au verso le bulletin d'adhésion.

Sachez que vous avez la possibilité de faire votre versement en **plusieurs chèques** (chèques datés du jour de la signature au dos desquels vous mentionnez la date d'encaissement souhaitée).

L'adhésion s'effectue à l'année civile (1^{er} janvier-31 décembre).

Toutefois, pour une première adhésion, son montant se calcule au prorata du nombre de mois restants jusqu'au 31 décembre.



BULLETIN D'ADHESION 2023

A renvoyer à **SNUDI FO**, 9 rue de la Préfecture – 09 000 Foix

Tél : 06 22 21 60 69 - 05 34 09 31 93 snudi.fo09@gmail.com

Nom :		Prénom :								
Nom de jeune fille :		Date de naissance :								
Si c'est une première adhésion ou si vos coordonnées ont changé complétez les informations ci-dessous :										
Adresse personnelle :										
Code postal :			Ville :							
Tél fixe :				Tel Mobile :						
Mail :										
Etablissement :										
Adhère au SNUDI FO le :										
Signature :										
Entourez le montant de votre cotisation sur la grille de cotisation ci-dessous :										
Temps partiel : cotisation au prorata (50%, 75%, 80%, ...)										
Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Professeur des écoles :										
Adjoint, stagiaire, IMF, ASH	113 €	122 €	128 €	135 €	143 €	152 €	161 €	173 €	184 €	199 €
dir 1-4 classes			132 €	139 €	146 €	155 €	164 €	176 €	188 €	202 €
dir 5-9 classes			141 €	148 €	155 €	164 €	173 €	185 €	197 €	211 €
dir 10 classes et +			144 €	151 €	158 €	167 €	176 €	188 €	200 €	215 €
P. E. hors classe :										
Adjoint, IMF, ASH	161 €	182 €	195 €	209 €	226 €	241 €	254 €			
dir 1-4 classes	164 €	186 €	199 €	212 €	229 €	244 €	258 €			
dir 5-9 classes	173 €	194 €	208 €	221 €	238 €	253 €	267 €			
dir 10 classes et +	176 €	198 €	211 €	224 €	241 €	256 €	270 €			
Instituteurs :									143 €	152 €
Enseignants contractuels : 95 €					AVS EVS CUI CAE AESH : 50 €					
Congé parental, disponibilité : nous contacter					Retraités : 100 € sauf si pension < 1200 €					

Vous pouvez effectuer votre versement en un ou plusieurs chèques à l'ordre du SNUDI FO
 A remettre à un délégué FO ou à renvoyer au snudi FO, 9 rue de la Préfecture – 09 000 Foix